

Bienvenue au CPIE de Meuse



MEUSE

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Le **CPIE de Meuse** est situé au coeur des Côtes de Meuse dans le petit village de **Bonzée**, dans le **Parc naturel régional de Lorraine**, à 20 km de Verdun (département de la Meuse, Nord Est de la France) et à 3 km du village de Fresnes-en-Woëvre où se trouvent médecins, pharmacie, épicerie, boulangerie.



La commune de Bonzée est issue de la fusion de trois villages : Mont-Villers, Mesnil-sous-les-côtes et Bonzée. Appréciée pour ses paysages variés au pied des Côtes de Meuse, elle compte environ 360 habitants et fait partie de la communauté de communes du territoire de Fresnes-en-Woëvre.

Au carrefour de **3** petites régions :



Les Côtes de Meuse :

réputées pour leur relief et leurs productions arboricoles et viticoles.

La vallée du Longeau :

petite rivière du bassin versant de la Moselle riche en truites sauvages.

La plaine de la Woëvre :

vaste dépression argileuse constellée d'étangs reliant les Côtes de Meuse aux Côtes de Moselle, exploitée par la polyculture et l'élevage.

À cette
diversité géographique
s'ajoute une
richesse biologique
importante :

La forêt des Hauts de Meuse et son cortège d'essences arborescentes ainsi que les animaux sauvages qui y vivent (invertébrés, mammifères et oiseaux en particulier), mais aussi les vestiges encore visibles de la grande guerre ;

Les pelouses calcaires à orchidées sont nombreuses dans notre région ;

Les zones humides (mares, étangs et ruisseaux) avec leurs cortèges floristique et faunistique particuliers ;

Les milieux intermédiaires (tels que les haies et les jardins) permettant d'accueillir une faune et une flore variées grâce aux pratiques écologiques qui y sont menées.



Le CPIE de Meuse vous accueille !

Qui sommes-nous?

Le CPIE, labellisé en 1976, est lié à un travail important conduit par une commission nature du Foyer Rural de Bonzée, à l'engagement du Maire de Bonzée, Jean LACROIX (Président fondateur) et au soutien du Parc naturel régional de Lorraine.

À cette époque, le Foyer Rural a été labellisé « CPIE de Bonzée » par une commission interministérielle. Il centrait son projet sur la découverte de la nature, du patrimoine et de l'environnement à partir d'un centre d'accueil.

L'exploitation directe du patrimoine local à partir d'un projet éducatif ouvert principalement aux classes constitue encore aujourd'hui l'axe prioritaire du CPIE. Même si ses activités sont centrées sur l'éducation à l'environnement, le CPIE revendique clairement son inscription et sa contribution au développement local. L'association se veut ouverte à ses différents visiteurs, utilisateurs et partenaires.



Découverte des libellules



Mare pédagogique



L'espace arrière du CPIE



Accueil de loisirs

Depuis près de 50 ans, le CPIE de Meuse répond aux objectifs de la Charte Nationale des CPIE :

- En développant des démarches d'**éducation à l'environnement** auprès de **tous les publics** (scolaires, professionnels, élus, grand public...) ;
- En favorisant une **meilleure prise en compte de l'environnement** dans les **projets et programmes territoriaux** des collectivités locales et territoriales dans les domaines du **développement local, du tourisme, du développement économique et social** et de la mise en valeur du **patrimoine naturel et humain** ;
- En favorisant de meilleures **démarches participatives** auprès des habitants et des acteurs locaux.

Le CPIE de Meuse **a pour but de :**

Promouvoir le développement de l'éducation à l'environnement
sous toutes ses formes et en direction de tous les publics : former des citoyens à l'environnement.



Nichoirs à oiseaux



Création nature



Observation des insectes
de nos prairies



Récolte de plantes pour faire
des gâteaux



Création avec des fleurs



Chantier jeunes bénévoles

Promouvoir l'intégration de l'environnement dans les projets de développement local durable :

l'association favorise la création de projets de développement territoriaux qui respectent le patrimoine naturel et humain des pays.

Inventer un espace de dialogue

où se réunissent :

- Les acteurs de projets pédagogiques ;
- Les acteurs de projets de développement durable et humaniste : tous ceux qui désirent intégrer la dimension environnementale à ces projets.



Formation

Organisation & fonctionnement d'un séjour

Le rôle de chacun...

La Direction et le responsable du séjour du CPIE :

La **direction** est l'interlocuteur privilégié pour répondre à vos questions ou résoudre vos problèmes. Elle est garante de l'accueil du groupe au sein des locaux et du bon déroulement des séjours.

Le **responsable du séjour** est quant à lui chargé de l'organisation pratique et pédagogique du séjour. Cependant, ces personnes ne sont pas présentes le soir et la nuit. Un **numéro d'astreinte** vous sera alors communiqué pour toute urgence qui pourrait être amenée à se présenter.

L'enseignant et les animateurs :

En tant qu'enseignant.e, vous êtes **responsable de votre classe**. Vous êtes chargé.e de veiller au respect du règlement et au bon comportement des personnes dont vous avez la charge.

L'équipe d'animation technique du CPIE :

Le CPIE compte une **équipe d'animateurs** que vous serez susceptibles de rencontrer dans les locaux. Ils peuvent également animer en complément du responsable du séjour du CPIE.

Le personnel de service du CPIE :

Ces personnes sont chargées de l'**entretien des locaux**, de l'**hébergement**, de la **lingerie** et de la **restauration**. Elles assurent l'accueil des groupes dans les bâtiments. Elles sont éventuellement disponibles pour répondre aux questions ou résoudre vos petits soucis d'ordre pratique (lessive, literie...).

Le groupe :

Les personnes accueillies dans le cadre d'un séjour sont tenues de respecter et de faire respecter le **règlement intérieur**. Leur **participation** à quelques tâches de vie collective est demandée (mettre la table, la débarrasser...). Elles veilleront également à tenir les locaux rangés, notamment leurs chambres, afin que le ménage puisse se faire dans de bonnes conditions.

Les partenaires :

Durant votre séjour, vous pourrez être amenés à suivre des animations (au sein ou en dehors du CPIE) dispensées par des **intervenants extérieurs** partenaires du CPIE.

Parmi eux : l'Écomusée d'Hannonville, l'association l'Esparges, l'Office de tourisme de Verdun, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, la ferme du Sonvaux...

Les bâtiments : **la Maison de l'ARSEN**

La Maison de l'ARSEN compte 36 couchages répartis de la manière suivante :

- 1 dortoir de 6 lits (« lièvre »)
- 1 dortoir de 8 lits (« taupe »)
- 1 dortoir de 6 lits (« campagnol »)
- 3 dortoirs de 4 lits (« écureuil », « renard », « sanglier »)
- 2 studios de 2 lits équipés d'une salle de bain (« chevreuil », « hérisson »)
- 2 blocs sanitaires aux deux extrémités du couloir



Les repas :

Tous les repas sont pris à la Maison de l'ARSEN au réfectoire qui peut accueillir 66 personnes. Afin de rendre les repas plus conviviaux, il est demandé aux groupes de débarrasser les tables ainsi que de les nettoyer après chaque repas.

Les repas vous seront servis dans des plats afin d'éviter un service sur assiette et le gaspillage qui, trop souvent, en découle !

Notre équipe présente pour vous accueillir vous mettra à disposition des repas qui seront préparés en amont dans un objectif d'alimentation responsable.

Tous les produits qui constituent les repas sont des produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique, et bien sûr de saison !



La Maison de l'ARSEN, *c'est aussi* :

Un **grand espace extérieur** dans lequel les enfants pourront se balader, jouer au foot ou se détendre.



Un **jardin** où vous pourrez observer la biodiversité grâce aux différents aménagements (mare, haie, hôtel à insectes...).



Cardinal à tête noire - ©Zoé Blanchet



Caloptéryx éclatant - ©Zoé Blanchet



Hespérie - ©Chloé Gadacz

Une **salle de classe** d'une capacité d'environ 25 personnes pouvant être mise à disposition pour l'organisation des temps scolaires.



Un **forum** où du temps pourra être dédié aux jeux de société, aux veillées ou aux boums !



Le tri des déchets au CPIE :

Dans le cadre de notre démarche de sensibilisation au Développement Durable, les groupes sont invités à trier leurs déchets : la procédure, très simple, vous sera expliquée sur place.

Les différents lieux de vie et les consignes particulières

Les chambres

Il est demandé aux groupes séjournant dans les locaux du CPIE de n'accéder aux chambres, qui sont situées à l'étage, qu'avec des chaussons ou des chaussures réservées à l'intérieur. Le ménage étant réalisé tous les jours, il est également souhaitable que les sols ne soient pas encombrés pour faciliter la tâche du personnel de service.

Les salles d'activités et le forum, les espaces communs

Ces espaces sont à disposition des groupes séjournant au CPIE, qui veilleront à remettre les lieux en état après utilisation. Une salle de classe (tables, chaises et tableau blanc) d'environ 25 places est située à l'étage.

Le réfectoire

Prévu pour prendre les repas, il peut également servir de salle d'activités. Dans ce cas, le groupe veillera à remettre les lieux en état après utilisation.

Le laboratoire

Le laboratoire est ouvert aux groupes uniquement dans le cadre d'activités encadrées par une personne du CPIE.

Les bureaux des permanents

Ces locaux sont strictement réservés aux permanents de l'association. Exceptionnellement, le responsable du groupe peut y consulter une boîte e-mail, à condition d'être accompagné par un permanent.

La cuisine, l'arrière cuisine et la lingerie

Ces locaux sont strictement réservés au personnel de service. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, aucune autre personne n'est autorisée à y entrer. Si le groupe souhaite y entreposer des denrées, il doit s'adresser au personnel de service.

Infirmierie

Nous prenons rendez-vous chez un médecin et nous y transportons les enfants qui tombent malades. Pour les petits « bobos » quotidiens, nous avons sur place un coin infirmerie.

Le matériel disponible

Les locaux techniques du CPIE sont équipés d'un matériel scientifique et pédagogique très varié : jumelles, longues-vues, loupes binoculaires, microscopes, guides de terrain, mallettes pédagogiques, boussoles, appareils de mesures...

Ce matériel est utilisé spécifiquement dans les animations encadrées par les intervenants du CPIE et ne peut être utilisé par le groupe qu'avec l'accord du responsable de séjour CPIE. Un certain nombre de jeux et livres sont à disposition des groupes séjournant au CPIE. Un vidéoprojecteur et un ordinateur peuvent également être mis à disposition des groupes après signature d'une convention de prêt.

Les bâtiments : **le Foyer Rural de Bonzée**

Selon la disponibilité des bâtiments ou selon vos effectifs, vous pourrez être amenés à dormir au foyer rural (1 rue du Foyer, 55160 Bonzée). Ce bâtiment est situé à moins de 300 mètres de la maison de l'ARSEN. Selon les conditions météo et l'horaire, vous y accéderez en passant par un chemin blanc (sans circulation) ou la route, sous la responsabilité des accompagnateurs. Le bâtiment est composé de deux dortoirs de 10 lits chacun, d'un dortoir de 7 lits et de deux studios de 2 lits (habituellement réservés aux adultes), soit 31 lits au total, à l'étage du bâtiment. Tous les repas sont pris à la maison de l'ARSEN et non au Foyer rural.



Votre arrivée et votre départ

Le stationnement durable du bus devra s'effectuer au niveau du Foyer rural (1 rue du Foyer à Bonzée). En fonction de votre utilisation des bâtiments (maison de l'ARSEN et/ou Foyer rural), les conditions logistiques pour l'arrivée et la sortie des bagages vont être précisées avant votre séjour.

Un état des lieux est effectué lors de votre arrivée.

Un second sera également effectué lors de votre départ. Ce temps d'échange vous permet de vous familiariser avec les lieux mais nous permet aussi de faire connaissance et de faire un point sur votre séjour (heures des repas, questions diverses...).

Si vous avez des remarques, si vous constatez des défaillances sur les équipements ou les bâtiments, n'hésitez pas à nous en informer tout au long de votre séjour.

Nous vous remettrons également un livret sécurité qui vous informe sur l'équipement de sécurité de l'établissement ainsi qu'un questionnaire à nous remettre. Suite à cela, il sera possible d'avoir un entretien avec le référent du séjour qui finalisera les procédures de sécurité incendie au sein de notre établissement.

Avec votre accord, ou sur votre demande, nous pourrions être amenés à procéder à un exercice d'évacuation.



Sécurité incendie au CPIE

En cas de déclenchement du signal sonore du Système de Sécurité Incendie, nous vous demandons de garder votre calme et d'appliquer la procédure jusqu'à l'arrivée d'un permanent du CPIE et des secours si nécessaire.

L'évacuation devra se faire le plus rapidement possible et sans précipitation afin d'éviter les bousculades. Le point de rassemblement est situé sur le pont en face du bâtiment, il faudra donc rester très vigilant et sécuriser au maximum la traversée de la chaussée avec des personnes équipées de gilets fluorescents.

- Quitter impérativement les locaux par les sorties de secours les plus proches
- Se rendre au point de rassemblement.
- Prévenir le permanent d'astreinte de la structure ainsi que les secours « si nécessaire », car il peut s'agir d'un déclenchement intempestif.

Nous vous invitons à consulter le plan d'intervention principal de l'établissement afin de connaître plus précisément les différents éléments. Ce dernier se trouve aux endroits stratégiques du CPIE. Tout le

personnel de notre établissement est en mesure de vous apporter des renseignements complémentaires.

Lors de l'entretien qui suivra le questionnaire sécurité que vous aurez complété, vous pourrez également bénéficier d'un exposé plus détaillé concernant le déroulement d'une évacuation. Pour rappel, un livret sécurité comprenant le descriptif des différents moyens et équipements mis en place dans notre établissement en matière de sécurité incendie reste à votre disposition pendant toute la durée de votre séjour.

En cas de déclenchement du signal sonore du Système de Sécurité Incendie, la priorité reste l'évacuation des personnes présentes dans l'établissement.

Au CPIE, vous trouverez des gilets suspendus :

- dans les chambres 2 et 3 (studios)
- dans l'entrée principale de l'établissement
- à proximité de la sortie de secours située sur l'arrière du bâtiment.

Pensez dès votre arrivée dans notre établissement à responsabiliser deux personnes qui devront le cas échéant guider cette évacuation :

- La première personne, le **guide file**, conduit le groupe au point de rassemblement.
- La seconde personne, le **serre file**, vérifie chaque pièce méticuleusement en s'assurant qu'il ne reste personne avant de fermer fenêtres et portes coupe-feu.
- Quelle que soit la sortie de secours utilisée, le **point de rassemblement** reste celui qui a été déterminé par la commission de sécurité.
- Une fois le groupe réuni au point de rassemblement, il convient de **procéder à l'appel** afin de s'assurer que chacun a bien évacué les locaux.
- Il est formellement **interdit de retourner dans les locaux ou de quitter le point de rassemblement sans y avoir été autorisé** par le permanent de la structure, appelé au moment de l'évacuation.

Dans tous les cas, les personnes ne pourront réintégrer l'établissement que lorsque le Système de Sécurité Incendie aura été réarmé par un responsable.

Renseignements pratiques

La Maison de Santé Pluridisciplinaire : 16 bis rue des Eparges à Fresnes.

Médecins généralistes

Secrétariat : 03 29 87 31 05

Philippe VESPIGNANI / Perrine NAVEL / David MAISONOBE / Gilles SCHRUB

Infirmières

Nathalie CHARDEL, Stéphanie LAFITTE et Véronique GEMINEL : 06.86.47.88.83

Joëlle COUTURIER et Blandine PION : 06.78.12.69.12

Sage-Femme (2 vendredis par mois)

Alexandra AUBRY MULLER : 03.29.87.31.05

SSIAD – Service de soins infirmiers à domicile

Christine LEMAIRE 03.29.88.80.19

Infirmière ASALEE

Amélie CHIPEAUX : 03.29.87.31.058 et 07.55.62.72.02

Sophrologue

Brigitte CHOLLOT : 06.19.86.72.02

Kinésithérapeutes

MARTIN Fabrice / HACQUARD Didier : 0329873939

Autres kinésithérapeutes hors maison de santé :

HAGEN Monique / TROMPETTE Sara / ADOR Solenne : 03.29.88.84.48

DENTISTE

Dr SIFRE : 03.29.87.34.11

TAXI AMBULANCE :

TAXI AMBULANCE BOURGEOIS (Fresnes-en-Woëvre) : 03.29.87.52.33

TAXI AMBULANCE VALAND (Haudiomont) : 03.29.87.19.03 ou 06.61.65.42.08

TAXI AMBULANCE PALIN PHELIX (Étain) : 03.29.87.11.55 ou 06.86.34.60.03

PHARMACIES

Auboin GEORGES (Fresnes-en-Woëvre) : 03.29.87.31.03

CENTRE HOSPITALIER VERDUN – SITE SAINT-NICOLAS : 03.29.83.84.85

MÉDIGARDE LORRAINE : 0820.33.20.20

CENTRE ANTI-POISON : 03.83.22.50.50 / 03.82.32.36.36

SAMU : 15

GENDARMERIE NATIONALE : 17 (03.29.87.31.15)

POMPIERS : 18

ALLÔ ENFANCE MALTRAITÉE : 119

DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de Meuse) : 03.29.77.42.00

ARS (Agence Régionale pour la Santé) : 03.83.39.79.79

CPIE DE MEUSE

14 rue chaude 55160 Bonzée

03.29.87.36.65

administration@cpie-meuse.fr

www.cpie-meuse.fr

CPIE de Meuse